



LES NOUVEAUTES DU CADRE D'INTERVENTION

Montant de la prise en charge

- Conformément au règlement budgétaire et financier du Conseil Régional Centre-Val de Loire adopté le 15 décembre 2022 les aides de la collectivité **ne peuvent être d'un montant inférieur à 1 000 €.**
- Pour les thématiques Santé, Citoyenneté, Orientation et Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! : **Le montant de l'aide représentera 3 500 € maximum et jusqu'à 80% du montant total du projet** (montant TTC).
- Pour les **mobilités** européennes et internationales, **le montant de subvention est augmenté de 30 € par élève et par jour** (sous réserve de validation par la commission permanente régionale du 17 mars 2023). Nous vous invitons à prendre cette information en considération lors du calcul de vos devis et budgets prévisionnels. La durée du séjour est désormais de 4 nuitées minimum (trajet inclus).
- Pour la thématique **Cadre de vie participatif** : Le montant de l'aide sera de **15 000 € maximum** et jusqu'à 100% du montant total prévisionnel des dépenses (TTC).

Prise en compte de l'Indice de Position Sociale de l'établissement pour le nombre de projets éligibles 100% Citoyenneté, Santé, Mobilité

3 projets*	4 projets*
Pour les lycées dont l'effectif est inférieur à 1 200 élèves OU dont l'IPS est supérieur à 90.	Pour les lycées dont l'effectif est supérieur ou égal à 1 200 élèves OU dont l'IPS est inférieur ou égal à 90.

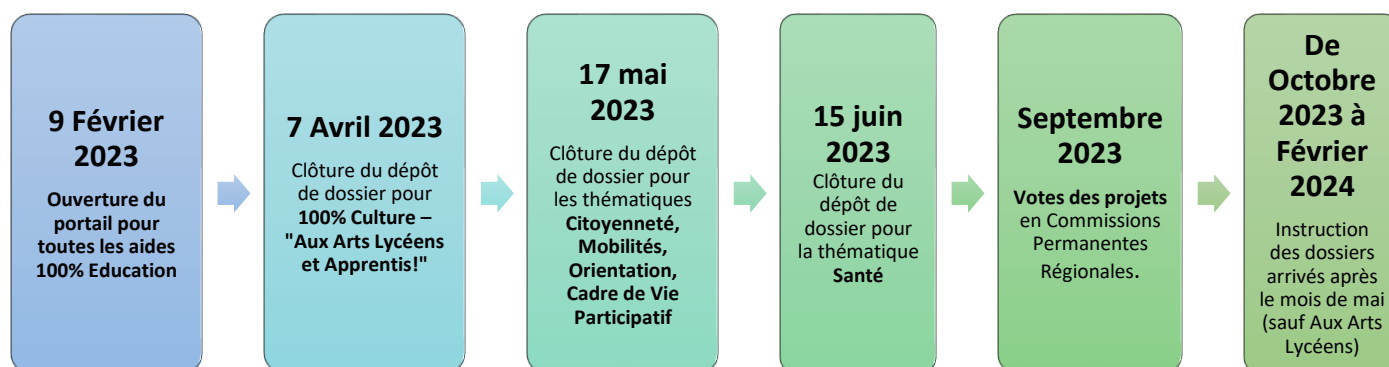
* Dans le quota, il est possible de demander le financement de 2 projets de Citoyenneté maximum, 2 projets de Mobilité maximum et 1 seul projet de Santé car pour ce dernier un projet global est attendu.

Un calendrier plus simple

Le dépôt des dossiers de demande d'aide avant fin mai permet le vote de la subvention au mois de septembre (juillet pour les mobilités ayant lieu entre septembre et décembre). Ainsi, les établissements seront notifiés de la réponse et destinataires de l'acompte dès la rentrée et pourront commencer les actions plus tôt et réserver les voyages. **Cependant, l'appel à projets reste ouvert après cette date et les dossiers seront pris en charge dans la limite du budget alloué au dispositif** (à l'exception de la thématique « Aux Arts Lycéens »).

Bien que l'étape de la déclaration d'intention soit supprimée, les quotas sont maintenus selon les effectifs et l'indice de position social de chaque établissement. La direction du lycée doit déterminer quels projets feront objet de financement de la Région avant déposer les dossiers.

LE CALENDRIER DE DEPOT DE VOS DOSSIERS 100% EDUCATION



Vous trouverez en page 3 de ce document le calendrier détaillé de l'appel à projets

VOTRE DEPOT DE PROJET EN 2 ETAPES

LE DEPOT DU PROJET

Les projets sont à déposer sur le portail régional « Nos aides en ligne » pour toutes les thématiques. Les dossiers doivent être transmis avec l'accord du Chef d'établissement.

L'étude des dossiers est effectuée conjointement par la Région, le Rectorat, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), par la FRAPS pour la thématique santé et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la thématique Culture.

L'INSCRIPTION EN COMMISSION PERMANENTE REGIONALE

Les demandes sont instruites par les services avant inscription en Commission Permanente Régionale.





DOCUMENTS RESSOURCES ET CONTACTS

Vous retrouverez l'ensemble des informations et documents utiles dont le **Cadre d'intervention** sur l'espace dédié dans Corély ou directement sur le site internet du Conseil régional Centre-Val de Loire

Pour en savoir + sur l'appel à projets « Ma Région 100% Education » :
<https://www.centre-valde Loire.fr/appels-projet/appel-projets-100-education>

Des ressources pour vous aider à monter vos projets :
<https://padlet.com/100pour100education/n3qpfxji6dfahvni>

Vos référent.e.s :

 Thématique	 Votre contact	 Périmètre géographique	 Pour les joindre
Culture – « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! »	Anaïs TUTIN	6 départements	02.38.70.32.25 auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr
Cadre de vie participatif Mobilités, Citoyenneté Pro'Jeunes	Camille CAMBRAYE	Départements 18 – 36 – 45	02.38.70.31.92
	Sophie PEINADO	Départements 28 – 37 – 41	02.38.70.27.98 100pour100education@centrevaldeloire.fr
Prévention santé	Sylvie GUILLAT	6 départements	02.38.70.33.42 sylvie.quillat@centrevaldeloire.fr
Orientation	Benjamin VETELE	6 départements	02.38.70.28.37 benjamin.vetele@centrevaldeloire.fr

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

CALENDRIER APPEL A PROJETS 100% EDUCATION 2023/2024

**100% CITOYENNETÉ - 100% MOBILITÉS - 100% SANTÉ -
- 100% CADRE DE VIE - 100% CULTURE - Aux Arts, Lycéens et Apprentis - 100% ORIENTATION**

MA RÉGION 100% ÉDUCATION – Année scolaire 2023-2024							
	MOBILITES Départ de septembre à décembre 2023	MOBILITES Départ de janvier à juin 2024	CITOYENNETE	ORIENTATION	SANTE	CADRE DE VIE PARTICIPATIF	AUX ARTS LYCEENS ET APPRENTIS
Dépôt des demandes	Du jeudi 9 février au mercredi 17 mai 2023				Du lundi 6 février au mercredi 15 juin 2023	Du lundi 6 février au mercredi 17 mai 2023	Du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2023
Date d'attribution de subvention par la Région	Commission permanente régionale de juillet 2023	Commission permanente régionale de septembre 2023			Commission permanente régionale d' octobre 2023	Date de confirmation de participation à la démarche : 1 ^{er} juillet 2023	Commission permanente régionale de septembre 2023
Demandes hors calendrier	Les demandes déposées après la date de clôture, seront étudiées et la prise en charge se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.					Pas de demande possible	Pas de demande possible



COMMENT SAISIR MON PROJET ?

J'ai un projet :	Application pour déposer ma demande	Chemin d'accès
« Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! »	Nos aides en ligne (uniquement)	Formulaire N° 39.2 – TERRITOIRE ET PUBLICS [REGION] : Aux Arts, Lycéens et Apprentis !
« Citoyenneté »		Formulaire N°61.8 100% EDUCATION [REGION] : Citoyenneté
« Santé »		Formulaire N°61.9 100% EDUCATION [REGION] : Santé
« Orientation »		Formulaire N°32.4 100% EDUCATION [REGION] : Orientation
« Mobilités européenne »,		Formulaire N°61.10 100% EDUCATION [REGION] : Mobilité Européenne
« Mobilité internationale »		Formulaire N°61.11 100% EDUCATION [REGION] : Mobilité Internationale
« Cadre de vie participatif »		Formulaire N°61.15 100% EDUCATION [REGION] : Cadre de vie participatif